

-ANNEXE 2-CHAPITRE VII - RÈGLES DE MONTÉE ET DE DESCENTE DE CATÉGORIE.

Validées le 21/02/15.

MONTÉE DE CATÉGORIE H ou F		DESCENTE DE CATÉGORIE H ou F
Route: Moins de 50 ans	2 victoires ou 1 si redescendu de catégorie	Ne pas être monté en cours de saison précédente, pas de victoire dans la catégorie quittée ou plus d'une place parmi les trois premiers.
Route: 50 ans et moins de 60	2 victoires ou 1 si redescendu de catégorie	pas de victoire dans la catégorie quittée.
Route: 60 ans et plus	3 victoires ou 2 si redescendu de catégorie	pas de victoire dans la catégorie quittée.
Cyclo-cross: Toutes catégories d'âge	1 victoire	Pas de victoire dans la catégorie quittée.
Une victoire n'est prise en compte que s'il y a au moins 5 coureurs au départ pour la route et 2 pour le cyclo-cross. La montée de catégorie est effective dès que les conditions sont remplies(sauf épreuves à étapes). Faute de sanction, le coureur concerné doit s'inscrire de lui-même dans sa nouvelle catégorie.	Tout coureur qui remporte une course montera automatiquement dans la catégorie la plus haute de la course concernée. En cas de supériorité manifeste, sur avis des commissaires, il y aura montée de catégorie sur décision de la commission.	Toute demande de descente doit se faire par écrit, à l'aide du document prévu à cet effet, dûment complété et revêtu de l'avis du président du club concerné, de sa signature et de celle du demandeur. La descente ne sera effective qu'après avis de la commission concernée.
CLM Individuel de moins de 15 km	1/2 victoire	
Classement spécifique(sprinteur, G.P.M...) Nota: En cas d'égalité, c'est le vainqueur du dernier sprint qui l'emporte.	1/2 victoire	
CLM individuel de 15 km et plus.	1 victoire	
Challenge sur plusieurs courses(Classement final)	1 victoire	
Course à étapes	Etape, 1 victoire si récompense, Classement Général 1 victoire. La montée de catégorie ne peut se faire dans le cadre de l'épreuve en cours	
Championnats	Les titres ne comptent pas comme victoire.	